



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et les dix-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Éric AUDIBERT, Roseline BIGI, Delphine DELSARTE, Frédérique ROUSTANG, Charlotte FABRE, Jean GRIMALDI, Joseph GALLUZZO, Laurent REMY, Patrice BURLANDO, Pierre BONNET, Laurent JANVRIN, Jacqueline ROLFE

Absents excusés :

Absents représentés : Olivier DEBOURREZ procuration donnée à Frédérique ROUSTANG, Dominique LIAUTAUD procuration donnée à Eric AUDIBERT, Michèle TRUC procuration donnée à Jacqueline ROLFE

Madame Delphine DELSARTE est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu des Commissions Communales
2. Décisions prises par Monsieur le Maire
3. Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10/04/2025

FONCTION PUBLIQUE

4. Régime indemnitaire police municipale
5. Création d'emploi pour accroissement temporaire d'activité pour le service jeunesse
6. Création d'emploi d'adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activité service jeunesse

COMMANDE PUBLIQUE

7. AVENANT 1 MAPA 2024/001 aménagement halte routière - SNTC
8. AVENANT 4 MAPA 2022/004 Réhabilitation EHPAD - FRANCHI AND CO

DOMAINE ET PATRIMOINE

9. Acquisition de bien vacant et sans maître parcelles A 1193 et A 1195

FINANCES LOCALES

10. Décision Modificative N°1
11. Demande de subvention Fonds Vert au titre de la rénovation énergétique de l'hôtel de ville
12. Demande de subvention CD83 2025 Aménagement Palud
13. Autorisation souscription d'emprunt EHPAD
14. Attribution de subventions aux communes Varoises sinistrées

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

15. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la CAPV

ENSEIGNEMENT

16. Convention PEDT avec Correns

Questions diverses
Informations diverses

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de retirer le point 13 de l'ordre du jour : Autorisation souscription d'emprunt EHPAD / Adopté à l'unanimité

1. Compte-rendu des Commissions Communales

Commission culture et associations (J. ROLFE) Remerciements aux élus pour la distribution des bulletins municipaux et des manifestations. Les festivités commencent samedi avec une représentation des enfants du conservatoire de

Brignoles, à cette occasion nous remercierons Véronique, leur professeur qui officie depuis 15 ans. Merci de compléter la présence des élus dans le tableau des Musical 'été.

Commission urbanisme (F. ROUSTANG) la commission continue de travailler sur les permis en cours. Pour information, le dossier pour une ouverture d'épicerie dans le village a été abandonné par les demandeurs.

Commission Travaux (L. JANVRIN) Palud : demande de délais de prolongation de 45 jours par l'entreprise, pour travaux supplémentaires, intempéries... cela repousse jusqu'à fin octobre avec un surcoût d'environ 80 000 € qui comprend le franchissement du pluvial, le rechargement de la chaussée, l'enfouissement de l'éclairage public et quelques travaux annexes. Concernant la pose des enrobés : 23 juin la rue du château, 24 juin la rue du Ferrailon et 25 juin impasse du Logis. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable annonce une réfection des canalisations en 2026 ce qui nous amène à modifier le revêtement de la rue du château avec la pose d'une simple bicouche pour le moment.

Eclairage public : passage en mode été avec extinction le vendredi/ samedi à 1h du matin et minuit le dimanche. Pas d'extinction le 13 juillet.

Commission Tourisme (C. FABRE) Néant

Commission environnement (L. REMY) Remise des clefs du portique de l'écluse à nature évasion, à cette occasion nous bénéficierons d'une mise à disposition de kayak pour le club ados et du matériel le 20 septembre pour le nettoyage de l'écluse et de l'Argens « Adopte un spot ». Nous repoussons le haubanage des platanes du château pour la durée des travaux.

Commission scolaire (E. AUDIBERT) conseil d'école le 10 juin dernier précédé du COPIL PEDT (Projet Educatif Du Territoire), les bilans sont positifs. Thibaut a réalisé une belle année scolaire. L'équipe enseignante remercie la mairie, la médiathèque, la police municipale et les services techniques et les parents d'élèves pour leurs interventions durant l'année écoulée. La journée d'immersion des 6^{èmes} s'est tenue le 16 juin et la kermesse de l'école aura lieu le 27 juin.

2. Décisions du Maire

DEC2025_004 bail Cendrine BENOIT GONIN thérapeute manuelle au pôle santé /Adopté à l'unanimité

DEC2025_005 bail LA CLEF DES CHAMPS QUANTIQUE utilisation du pôle santé /Adopté à l'unanimité

DEC2025_006 bail le CAMELEON /Adopté à l'unanimité

3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 Avril 2025 /Adopté à l'unanimité

FONCTION PUBLIQUE

4. Régime indemnitaire Police Municipale / Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal instaure, à compter du 1er juillet 2025, une indemnité spéciale de fonctions et d'engagement pour les agents de la filière police municipale. Elle comprend une part fixe, liée au traitement, et une part variable, fondée sur l'évaluation professionnelle (efficacité, compétences, adaptabilité, manière de servir). Le versement est mensuel pour la part fixe et partiellement annuel pour la part variable.

Le dispositif prévoit des conditions de maintien en cas d'absence et remplace les régimes indemnitaires antérieurs.

5. Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour le service jeunesse / Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal a décidé, de créer un poste d'adjoint d'animation territorial pour un accroissement saisonnier d'activité lié aux temps périscolaires, CLSH, club ados et entretien des locaux. Le contrat est prévu pour 12 mois à temps complet annualisé à compter du 1er septembre 2025. La rémunération sera fixée sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 de la filière animation. Monsieur le Maire est autorisé à recruter l'agent pour pourvoir à ce poste.

6. Création d'un emploi d'adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activité pour le service jeunesse / Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal a décidé, de créer un poste d'adjoint d'animation territorial pour un accroissement saisonnier d'activité lié aux temps périscolaires, CLSH, club ados et entretien des locaux. Le contrat est prévu pour 12 mois à temps non complet (32h) annualisé à compter du 1er septembre 2025. La rémunération sera fixée sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 de la filière animation. Monsieur le Maire est autorisé à recruter l'agent pour pourvoir à ce poste.

COMMANDE PUBLIQUE

7. Avenant 1 MAPA2024/001 Aménagement Halte routière- SNTC/ Adoptée à l'unanimité

L'avenant 1 au marché de travaux d'aménagement de la halte routière concerne les travaux supplémentaires de franchissement, de structure de sol et de passage de gaines, génie civil, Il est proposé de procéder à ces travaux supplémentaires pour un montant de 50 643.62 € HT soit 60 772.34 € TTC soit une variation totale de 10.41% du montant du marché initial.

8. Avenant 4 MAPA2022/004 Franchi and Co

L'avenant 4 au marché de travaux de mise en accessibilité de l'EHPAD concerne la suppression d'un lavabo, d'un miroir, d'une bonde de sol et d'une tablette murale dans la chambre 21, la pose d'un nouveau lavabo, miroir, bonde de sol et tablette murale dans les sanitaires de l'accueil, le déplacement du chauffe-eau et de l'adoucisseur dans le sanitaire de l'accueil.

Annulation du déplacement initialement prévu du chauffe-eau et de l'adoucisseur dans la **chambre 21**.

Montant de l'avenant n° 4

- Taux de TVA : 20 %
- Montant HT : 864.20 €
- Montant TTC : 1 037.04 €

Soit 1.76 % d'écart introduit par l'avenant n°4 par rapport au marché de base.

DOMAINE ET PATRIMOINE

9. Acquisition de biens vacants et sans maître parcelles A 1193 et A 1195 /Adoptée à l'unanimité

Le Conseil municipal, constatant qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté depuis plus de six mois malgré l'arrêté et l'affichage réglementaire, a décidé l'incorporation dans le domaine privé communal des parcelles cadastrées A 1193 (1820 m²) et A 1195 (470 m²) situées quartier Le Plan, route de Cotignac.

La délibération sera publiée conformément au droit commun, affichée sur le terrain et transmise au Préfet, ainsi qu'aux services du cadastre et des hypothèques.

FINANCES LOCALES

10. Décision Modificative N°1 Budget Principal /Adoptée à l'unanimité

Considérant qu'au regard de l'exécution du Budget primitif 2025, il y a lieu de procéder à des réajustements de crédits,

COMPTES DEPENSES INVESTISSEMENT

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
23 / 231 / 106 / 026	Immobilisations corporelles en cours	6 000.00	
21 / 2158 / 109 / 019	Autres installations, matériel et outillage techniques	4 500.00	
21 / 21538 / 114 / 48	Autres réseaux	4 500.00	
21 / 2135 / 124 / 56	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	60 000.00	
21 / 2128 / OPNI / 027	Autres agencements et aménagements de terrains	8 000.00	
Total		83 000.00	0.00

COMPTES RECETTES INVESTISSEMENT

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
16 / 1641 / OPNI / 027	Emprunts en euros	83 000.00	
Total		83 000.00	0.00

11. Demande de subvention FONDS VERT au titre de la rénovation énergétique de l'hôtel de ville / Adoptée à l'unanimité

Le Conseil municipal a examiné le **projet de rénovation énergétique de l'hôtel de ville**, dont le coût est estimé à **129 593,33 € HT**. Cette opération, fondée sur le diagnostic énergétique réalisé, vise à **réduire la consommation d'énergie**, améliorer la performance environnementale et le confort des usagers. Le Conseil a validé le projet et décidé de **solliciter une subvention de l'État** dans le cadre du **Fonds Vert** pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

	Montant HT	%
FONDS VERT 2025	101 386.40 €	78.23 %
ACTEE TE83	1 859.00 €	1.43 %
Autofinancement	26 347.93 €	20.34 %
Montant Total HT	129 593.33 €	100.00 %
TVA	25 918.67 €	
Montant Total TTC	155 512.00 €	

12. Demande de subvention CD83 2025 Aménagement PALUD / Adoptée à l'unanimité

Le Conseil municipal a été informé de la nécessité de compléter la demande de subvention DE2023_024 auprès du Conseil Départemental pour l'opération d'aménagement du quartier de la Palud au titre de l'année 2025. Cette demande intègre également les travaux prévus par la délibération DE2024_034, concernant la réfection de voies (esplanade du château, rue du Ferrailon, place du Logis) ainsi que l'avenant 1 au MAPA 2024-001 confié à la société SNTC. Monsieur le Maire propose en conséquence de réviser le montant sollicité pour cette opération.

Collectivités	Montant HT en €	Taux (%)
Etat DSIL	52 188.30	7.74
CD83/ 2023	140 000.00	20.76
CD83/ 2024	5 710.00	0.85
CD83/ 2025	80 000.00	11.87
CAPV 2023	156 103.06	23.15
CAPV 2024	38 693.00	5.74
Total subventions	472 694.36	70.11
Autofinancement	201462.08	29.89 %
Cout total HT	674156.44	100.00%

13. Subvention aux communes varoises sinistrées / Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire propose d'affecter le reliquat des crédits inscrits au titre des subventions aux associations, à savoir 1 150.00 € et d'attribuer une subvention à l'Association des Maires de France (AMF), destinée au soutien des communes du Var récemment sinistrées.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

14. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la CAPV / Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal a examiné la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, conformément aux dispositions légales et aux évolutions démographiques. La population intercommunale étant de 103 248 habitants au 1er janvier 2025, le nombre de sièges passe de 52 à 57 pour la prochaine mandature. Un accord local a été retenu afin de répartir ces sièges entre les 28 communes membres, en respectant les principes de représentativité et d'équilibre fixés par le CGCT.

Ainsi, Brignoles obtient 10 sièges, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume 9 sièges, Pourrières, Garéoult, Rocbaron et Tourves 3 sièges chacun, Montfort Sur Argens 1 siège, les autres communes se partageant le solde. Le Conseil municipal valide cette répartition et autorise Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ENSEIGNEMENT

15. Convention Projet Educatif du Territoire mutualisé avec Correns (PEDT)/Adoptée à l'unanimité

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la **convention de mutualisation des équipements collectifs** conclue avec la commune de Correns dans le cadre du **Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2025-2029**. Cette convention formalise la coopération entre les deux communes afin de mettre en commun leurs moyens au bénéfice des enfants et des jeunes. Elle prendra effet dès sa signature, pour une durée d'un an, **renouvelable par tacite reconduction** dans la limite de la durée du PEDT. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention et à accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

16. Questions diverses

Delphine Delsarte : Concernant l'éclairage du stade, endommagé lors des travaux, a-t-on une date de réparation ?

Monsieur le Maire : la société est en recherche du câble endommagé pour le réparer.

Delphine Delsarte : Le parking du local de santé est-il terminé ?

Monsieur le Maire : non, des travaux sont encore en cours, fin prévue la semaine prochaine.

Joseph GALUZZO : qu'en est-il de la stabilisation sur remblais à la Palud ? cela me semble léger.

Le Maire : L'entreprise chargée du chantier procède actuellement à un traitement de masse des sols par malaxage à la chaux afin d'obtenir une meilleure compacité et homogénéité. Une période de repos d'environ une semaine est nécessaire avant de réaliser un essai à la plaque destiné à vérifier la résistance du sol. Si les résultats ne sont pas conformes, la pose des enrobés ne pourra pas être engagée.

Laurent JANVRIN : A mon sens, la méthode n'est pas la bonne mais le maître d'œuvre a validé la procédure.

Monsieur le Maire : l'entreprise propose, le maître d'œuvre valide ou non.

Laurent JANVRIN : de la GNT suffirait,

Roselyne BIGI : il faudra refaire ?

Monsieur le Maire : si les essais de plaque ne sont pas concluants, oui il faudra refaire immédiatement. Je vous propose d'aller jusqu'aux essais de plaque.

17. Informations diverses

NEANT

La séance est levée à 19 h 32

Le Maire

Eric AUDIBERT

La Secrétaire

Delphine DELSARTE

Affiché le 18/09/2025

